

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1660

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 4

I. – Au début de la seconde phrase de l’alinéa 60, supprimer les mots :

« À ce titre, ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, après le mot :

« compte »,

insérer les mots :

« au comité territorial ».

III. – En conséquence, à la fin de la même phrase dudit alinéa, supprimer les mots :

« devant le comité territorial compétent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.